

## Conseil municipal du 28 septembre 2010

### Compte-rendu de la séance

**Etaient présents** : Jean-Michel BORGEL, Georges VIGNOUD, Pierre GUIDAT, Jean-Claude GOUVERNEUR, Jean-Louis PATAINI, Bernard BOULANGER, Gabriel HENRIQUET, Daniel ALESSANDRINI, Nacera ALLALOU, Valérie BOCQUET LEGER, Danièle BRUN, Eric DELESCLUSE, Thierry FERRACHAT, Marie Corinne LAUDES, Michel MENDEZ PORCEL, Pierre MICHEL, Michel PAJEAN, Monique PERRIER, Maryse PRETTE, Claude RIOND.

**Excusés et représentés par pouvoir** : Christine DIETZ (pouvoir à Danièle BRUN)

**Etaient excusés** : Christiane BRUNET, Jean-Jacques MAURIS

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Marie-Corinne LAUDES est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 10 août 2010

#### 1/ Demandes de subventions d'investissement auprès du Conseil général de la Savoie

Monsieur le maire rappelle que l'ensemble des demandes de subventions d'investissement correspondant à la programmation des travaux 2011 doit être déposé auprès du Conseil général de la Savoie pour le 30 septembre 2010.

Les dossiers ont été chiffrés et présentés lors de la réunion de la commission « Travaux » du 22 septembre dernier.

Monsieur le maire propose de présenter les programmes suivants pour l'année 2011, sur la base des coûts estimatifs suivants :

- voirie communale (150 631,10 € T.T.C.)
- toiture de la mairie (62 847,41 € T.T.C.)
- aménagements de sécurité de la RD 911 -route du col du Frêne- (56 782,49 € T.T.C.)
- réseau d'eau potable : branchements en plomb (293 020,00 € T.T.C.)

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'octroi de subventions d'investissement auprès du Conseil général de la Savoie au titre de la programmation 2011.

Monsieur le maire indique qu'il convient de déposer une demande de subvention auprès de la région Rhône-Alpes dans le cadre du contrat de développement durable (C.D.D.R.A.) pour l'étude touristique et ethnologique de la forge des « Allues » (14 352 € T.T.C.).

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès du Conseil régional Rhône-Alpes pour le financement de ce dossier.

## **2/ Pôle communal multi activités : avenant lot n° 1 : démolition – gros oeuvre**

Monsieur le maire donne la parole à monsieur VIGNOUD, premier adjoint.

Monsieur VIGNOUD indique que suite aux sondages complémentaires effectués sur la dalle, il a été décidé de procéder à sa démolition puis à sa reconstruction à neuf.

Le conseil municipal, à l'unanimité, mandate monsieur le maire pour signer un avenant d'un montant de 18 152,32 € H.T. (21 710,17 € T.T.C.) avec l'entreprise adjudicataire du lot démolition – gros oeuvre PUGNY B.T.P. pour effectuer ces travaux supplémentaires.

Le montant global du marché de travaux de la construction du pôle communal multi activités s'établit désormais à 1 759 803,71 € H.T. (2 104 725,23 € T.T.C.).

## **3/ Subventions de fonctionnement « Mission Emploi Entreprises » et dotations scolaires**

Monsieur le maire donne la parole à monsieur GUIDAT, adjoint en charge des « Affaires scolaires ».

Comme chaque année, l'assemblée délibérante doit se déterminer sur l'allocation d'une subvention de 5 000 € à la « Mission Emploi Entreprises » (exercice 2009).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer cette subvention.

Monsieur GUIDAT indique que l'assemblée délibérante doit également entériner l'octroi des dotations scolaires attribuées aux établissements scolaires pour l'année 2010.

Le conseil municipal, à l'unanimité, alloue les subventions suivantes :

- école maternelle : 7 415 €
- école élémentaire : 16 800 €
- école Jeanne d'Arc : 2 700 €

## **4/ Salle polyvalente « la Treille » : règlement intérieur et tarifs**

Messieurs BOULANGER et GUIDAT présentent une proposition de modification des tarifs de location de la salle polyvalente « la Treille » applicable aux personnes qui ne résident pas à Saint-Pierre d'Albigny. Il est envisagé les tarifs de location suivants :

- 400 € pour l'utilisation du bas
- 600 € pour l'utilisation de la salle à la journée
- 800 € pour l'utilisation de la salle le week-end

Il est également proposé d'entériner une modification du règlement intérieur portant sur l'inscription dans ce règlement de la superficie de la salle polyvalente (superficie intérieure et extérieure).

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la nouvelle tarification pour la location de la salle (location par des personnes résidant à l'extérieur de la commune) et valide la modification du règlement intérieur portant sur l'ajout de la superficie de la salle polyvalente « la Treille ».

## **5/ Noms des rues**

Monsieur DELESCLOSE, conseiller municipal délégué chargé du « Patrimoine » soumet à l'assemblée délibérante des projets de noms de rues pour les deux hameaux du « Péchet » et de « la Noiriat ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'ensemble des propositions de dénomination de rues.

#### **6/ Facturation cantine : mise en place du prélèvement automatique**

Monsieur GUIDAT indique que la mise en place du prélèvement automatique devrait permettre d'optimiser le recouvrement des recettes de la restauration scolaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la mise en place du prélèvement automatique pour le paiement des factures de restauration scolaire.

#### **7/ Personnel communal**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de supprimer un poste de rédacteur territorial à temps complet, suite à la nomination d'un agent au grade de rédacteur chef.

#### **8/ Ecole de musique : convention de location des salles**

Monsieur GUIDAT, adjoint référent de l'école de musique municipale, présente un projet de convention d'utilisation des salles.

Il propose d'augmenter le prix de location de 78 à 100 €/an à compter du début de l'année scolaire 2010-2011.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le projet de convention et décide de porter le coût du loyer à 100 €/an.

#### **9/ Taxes d'urbanisme : demande de remise gracieuse**

Monsieur le maire indique que le Trésor Public sollicite l'assemblée délibérante pour accorder une remise gracieuse de pénalités de paiement contractées par un particulier suite à la délivrance d'un permis de construire (taxes d'urbanisme).

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde la remise gracieuse des pénalités pour la part communale des taxes dues.

#### **10/ Questions diverses**

##### **- mobilier éclairage public**

Différents mobiliers d'éclairage public sont présentés et le conseil municipal est amené à effectuer des choix.

##### **- fiscalité directe locale**

Monsieur le maire indique que dans le cadre de la réforme portant suppression de la taxe professionnelle, la part départementale de la taxe d'habitation sera transférée aux communes.

Une réunion plénière sera consacrée à la question des abattements de taxe d'habitation consécutifs au transfert de la part départementale, le mardi 19 octobre 2010 à 18h.

**La séance est levée à 22h15**

*Affiché en mairie le 6 octobre 2010*